



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27
Pouvoirs : 4

Date convocation : 10/06/2026
Affichage : 10/06/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le 17 juin à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Marc OZIOL, Delphine PEYRET, Henri PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Pascal DELMAS, Florence VIGNAL, Olivier ALLE, Magali ROUX.

Pouvoirs : Pascal DELMAS à Anne-Marie PIJEAU, Florence VIGNAL à Claude SOLIGNAC, Olivier ALLE à Jean-François COLLANGE, Magali ROUX à Guylène BLAES,

Secrétaire de séance : Johanne TRIOULIER

Objet : FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

***Vu** le Code général des collectivités territoriales ;*

***Considérant** que les séances du Conseil communautaire se tiennent habituellement au siège de la Communauté de communes ;*

***Considérant** la volonté d'organiser la prochaine séance du Conseil communautaire dans la commune de Chastanier, membre de la Communauté de communes ;*

***Considérant** que la salle des fêtes, située à Chastanier, présente toutes les garanties nécessaires au bon déroulement des débats, à l'accueil du public et à l'exercice du mandat des conseillers communautaires ;*

***Considérant** que ce lieu est situé sur le territoire de la Communauté de communes ;*

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité, DECIDE :**

D'ORGANISER la prochaine séance du Conseil communautaire, à la salle des fêtes de Chastanier, sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Allier Margeride

DE PRÉCISER que ce lieu de réunion sera expressément mentionné dans les convocations adressées aux conseillers communautaires ;

DE DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et de **l'AUTORISER** à signer tous documents s'y rattachant

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.